



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 18 janvier 2022

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question à Madame la Ministre de la santé au sujet de la validité du passe sanitaire français au Luxembourg, notamment celui des personnes ayant déjà été infectées préalablement et ayant ainsi reçu qu'une seule dose de vaccin et une dose de booster.

Je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma très haute considération.

Félix Eischen
Député